

Paris le 19 Sept, 1932

8 bis me de la Boume
VIII^{eme}

Monsieur,

Lors de la visite que je vous
ai faite il y a une huitaine
de jours, je vous ai parlé d'un
procédé intéressant le nettoyage
de différents objets d'art
Ancien, dont je vous envoie
ce joint une notice explicative.
Si cela vous intéresse, le
détenteur de ce procédé est
tout disposé à venir l'exposer.

venir à Bruxelles sur
votre demande.

Agitez, je vous prie, Monsieur
le Conservateur, l'expression
de mes sentiments les plus
distingués.

Le François de Launoy

NOTICE

La pâte "AVIV" permet le nettoyage des tapisseries tendues et des tentures murales de soie, ce qu'on ne peut faire d'aucune autre façon, à moins de les déposer et de les reposer ensuite, ce qui entraîne des frais.

La pâte "AVIV" permet seule le nettoyage des peintures à la fresque ou à la détrempe, des aquarelles, estampes, gouaches.

La pâte "AVIV" nettoie les FRESQUES et avive leurs couleurs, sans les altérer.

La pâte "AVIV" permet de nettoyer les objets d'art anciens ou antiques, ainsi que les objets de fouilles, sans modifier leur patine.

La pâte "AVIV" permet encore le nettoyage des peintures à la colle, des papiers peints non vernis, de la pierre et du stuc-pierre à l'intérieur des maisons.

La pâte "AVIV", d'autre part, ne permet de nettoyer aucune peinture à l'huile.
